



Agression sexuelle sur mineur

Par **chabine972**, le **01/01/2014** à **15:12**

Bonjour,
Je suis une maman désespérée et dépassée par les événements. Voilà au début du mois je suis allée déposer plainte auprès du commissariat de ma ville pour agression sexuelle sur ma fille de 7ans de la part du fils de ma voisine âgé de 16 ans celui ci lui a montré son sexe et lui a baissé sa culotte afin de lui masser les fesses . Lorsque ma fille m'a annoncée les faits je suis allée tout de suite chez la voisine lui repeter , elle a jouer la mere choquée qui était de mon côté son fils m'a d'ailleurs avoué une partie des faits. Mais hier j'ai été appelé pour faire une confrontation car ce garçon niait tout en bloc (évidemment un mois après ma plainte cela leur a largement laissé le temps de préparer leur version). Première stupefaction pour moi. Mais lorsque que la confrontation a commencé l'enquetrice m'a lu sa deposition j'ai failli me trouver mal , non seulement il nie mais m'accuse de menaces de mort, indique que si ma fille a raconté une telle histoire c'est parce qu'elle était éduquée dans un milieu malsaint et tout un tas d'autres horreures ,je n'en revenais pas, sa mère qui m'avait parue si compatissante m'a descendu de la même manière. Est il frequent dans ce genre d'affaires que les accusés emploient de telles tactiques pour retourner la situation?
La justice en tient elle compte?
Cette histoire m'avait deja bien detruit moralement mais la je reste choquée par temps de méchancetés comme si ce que m'a fille avait subit n'était pas deja assez.
[fluo]merci de vos réponses[/fluo]

Par **moisse**, le **01/01/2014** à **18:49**

Bonjour,
C'est une tactique assez classique, la même qui incite les mamans à accuser leur conjoint d'une attitude déplacée envers leur fillette pour le priver de tous ses droits et obtenir une séparation avantageuse.
Le juge en charge du dossier se fera une conviction.

Par **chabine972**, le **01/01/2014** à **18:58**

Je vous remercie pour votre réponse qui me rassure un peu